

MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir de la mairie (chèque, argent et paiement direct), ou par paiement sécurisé effectué sur le site Internet de l'institution financière de votre choix, en indiquant votre numéro de matricule à 18 chiffres comme numéro de référence.

Vous pouvez aussi déposer vos chèques (libellés à l'ordre de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval) accompagnés des coupons détachables de votre compte de taxes, en inscrivant le numéro de matricule sur le devant de votre chèque, dans la chute à courrier situé à l'extérieur de la mairie, au 414, avenue Sainte-Brigitte.

COMPTE DE TAXES 2016

DATE DES VERSEMENTS

La date limite pour acquitter le versement unique ou le premier versement de taxes est le 1^{er} mars 2016.

Le privilège de payer en quatre (4) versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalités sur la totalité du compte.

Veillez noter que les dates des versements de taxes pour les comptes ayant un montant supérieur à 300 \$ sont :

- (1^{er}): 1^{er} mars 2016
- (2^e): 2 mai 2016
- (3^e): 1^{er} août 2016
- (4^e): 1^{er} octobre 2016

Pour les comptes ayant un montant inférieur à 300 \$, le versement unique est le 1^{er} mars 2016.

INFORMATIONS

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de votre compte de taxes, contactez madame Patricia Fortier, agente à la gestion financière, au 418 825-2515, poste 251 ou par courriel au pfortier@sbd.net

OBTENTION D'UNE COPIE DU COMPTE DE TAXES 2015

Pour obtenir une copie de votre compte de taxes de l'année 2015, tout propriétaire doit en faire la demande 48 heures à l'avance auprès de madame Patricia Fortier, agente de gestion financière, au 418 825-2515, poste 251, ou à pfortier@sbd.net

HEURES D'OUVERTURE

Les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Afin de mieux vous servir, le comptoir de taxation restera ouvert jusqu'à 18 h le mardi 1^{er} mars, le lundi 2 mai, le lundi 1^{er} août et le lundi 3 octobre 2016.

CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES

Pour les propriétaires dont la mention du nom de leur créancier hypothécaire apparaît dans la case « Responsable du paiement » sur leur coupon de compte de taxes, notez qu'une copie de votre compte de taxes sera acheminée par la Ville auprès de votre créancier hypothécaire. Par contre, veuillez noter qu'il est de la responsabilité des propriétaires de communiquer avec leur institution financière pour s'assurer que celle-ci a bien reçu une copie de leur compte de taxes et que les versements seront acheminés selon les dates de versements prescrites. Les propriétaires ayant leur nom ou la mention « un des propriétaires inscrits au rôle » dans la case « Responsable du paiement », qui désire que leur compte soit payé par leur créancier hypothécaire, devront obligatoirement envoyer leur compte de taxes à leur créancier afin que le paiement soit effectué. De plus, tous les propriétaires qui ont changé de créanciers hypothécaires en 2015 ou qui changeront en 2016 doivent communiquer le changement à la Ville ainsi qu'à leur créancier afin d'assurer un suivi et de garantir le paiement dans les délais prescrits.



414, AVENUE SAINTE-BRIGITTE
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL (QUÉBEC)
G0A 3K0
TEL. : 418 825-2515 FAX : 418 825-3114

Matricule		Echéance	1 ^{er} octobre 2016
Responsable du paiement			
Votre créancier hypothécaire			
N° compte	4	Versement de	



414, AVENUE SAINTE-BRIGITTE
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL (QUÉBEC)
G0A 3K0
TEL. : 418 825-2515 FAX : 418 825-3114

Matricule		Echéance	1 ^{er} août 2016
Responsable du paiement			
Votre créancier hypothécaire			
N° compte	3	Versement de	



414, AVENUE SAINTE-BRIGITTE
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL (QUÉBEC)
G0A 3K0
TEL. : 418 825-2515 FAX : 418 825-3114

Matricule		Echéance	2 mai 2016
Responsable du paiement			
Votre créancier hypothécaire			
N° compte	2	Versement de	



414, AVENUE SAINTE-BRIGITTE
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL (QUÉBEC)
G0A 3K0
TEL. : 418 825-2515 FAX : 418 825-3114

Matricule		Echéance	1 ^{er} mars 2016
Responsable du paiement			
Votre créancier hypothécaire			
N° compte	1	Taxes Courantes	
		Autres sommes	
		Versement de	

INFORMATION CASE « AUTRES SOMMES DUES » DU 1^{ER} VERSEMENT

Les sommes inscrites dans la case « Autres sommes dues » sont des montants d'arrérages de 2015. Cette case inclut également les taxes de l'année 2015 ayant des échéances en 2016. Vous pouvez continuer à tenir compte des échéances inscrites sur votre avis d'arrérages, préalablement envoyé, pour payer les taxes de 2015.

OÙ PEUT-ON S'INFORMER SUR LA VALEUR D'UNE PROPRIÉTÉ?

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière 2015, 2016 et 2017 peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval au www.sbd.net.